



INFORMATION AUX MÉDIAS

Augmentation de la rétribution du courant injecté en hiver

À partir du 1^{er} octobre 2020, ESB augmente la rétribution du courant injecté par des producteurs indépendants durant le semestre d'hiver et adapte ainsi les tarifs d'électricité aux prix du marché.

Adaptation de la rétribution comme incitation

En hiver, la consommation d'électricité dépasse la production en Suisse. Afin d'inciter à la production locale durant la saison froide, ESB adapte la rétribution pour les producteurs de courant indépendants. Le haut tarif sera ainsi rehaussé de 3 centimes par kilowattheure et le bas tarif de 2 centimes entre octobre et mars. Les tarifs demeurent inchangés pour le semestre d'été.

Encouragement de la production locale en hiver

L'adaptation de la rétribution encourage la production d'électricité locale durant le semestre d'hiver et, par conséquent, les investissements dans les installations qui produisent du courant au moment où il est demandé. La génération d'électricité à travers la biomasse, la géothermie, le couplage chaleur-force ou encore les panneaux photovoltaïques sur les façades se prête particulièrement à la production hivernale. De plus, l'aspect temporel de la production énergétique est priorisé et mieux rémunéré par rapport à la simple quantité.

Durabilité et indépendance

L'augmentation de la rétribution du courant injecté en hiver correspond aux valeurs que représente ESB. Le distributeur d'énergie s'engage pour la production locale et décentralisée dans un objectif de durabilité. Une production locale renforcée permet de couvrir davantage les besoins en électricité à Bienne par des énergies provenant de sources locales et renouvelables.

L'ensemble de l'offre en électricité d'ESB est présenté sur le site www.esb.ch.

Pour de plus amples renseignements

Peter Kissling
Responsable Communication
Tél. 032 321 13 80
peter.kissling@esb.ch

Publié le 28 septembre 2020